


Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixante-cinquième session

Genève, 18-21 mars 2013

**Rapport du Groupe de travail de la sécurité et de
la circulation routières sur sa soixante-cinquième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation.....	1–2	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	3	3
III. Adoption du rapport de la soixante-quatrième session (point 2 de l'ordre du jour)	4	3
IV. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail (point 3 de l'ordre du jour).....	5–16	3
V. Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020 (point 4 de l'ordre du jour).....	17	5
VI. Convention de 1968 sur la circulation routière (point 5 de l'ordre du jour).....	18–23	6
A. Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules	18–20	6
B. Permis de conduire	21–22	6
C. Approche pour un système sûr	23	7
VII. Convention de 1968 sur la signalisation routière (point 6 de l'ordre du jour)	24–25	7
A. Propositions d'amendements concernant les panneaux à message variable (PMV).....	24	7
B. Application de la Convention	25	7
VIII. Résolution d'ensemble sur la circulation routière (point 7 de l'ordre du jour)	26–28	7
A. Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents.....	26	7
B. Propositions d'amendements sur le manque d'attention au volant.....	27	8

C.	Location d'autobus pour un voyage scolaire	28	8
IX.	Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (point 8 de l'ordre du jour)	29–30	8
X.	Groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau (point 9 de l'ordre du jour).....	31	8
XI.	Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour).....	32	9
XII.	Dates de la prochaine session (point 11 de l'ordre du jour).....	33–34	9
XIII.	Adoption des décisions (point 12 de l'ordre du jour).....	35	9

I. Participation

1. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) a tenu sa soixante-cinquième session à Genève du 18 au 21 mars 2013, sous la présidence de M^{me} L. Iorio (Italie). Ont participé à la session des représentants des États membres suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Italie, Lettonie, Luxembourg, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine.

2. L'Union européenne et les organisations non gouvernementales ci-après étaient également représentées: Alliance internationale de tourisme/Fédération internationale de l'automobile (AIT/FIA), Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA), Centre international des politiques en matière d'alcool (ICAP), Fédération européenne des victimes de la route (FEVR), Fédération internationale de l'automobile (FIA), Fédération internationale de motocyclisme (FIM), Fondation FIA, Organisation internationale de normalisation (ISO), Union internationale des chemins de fer (UIC), Union internationale des transports routiers (IRU) et Laser Europe.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

3. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) a adopté l'ordre du jour de la session en y apportant des corrections mineures. Le renvoi au document informel n° 7 a été remplacé par un renvoi au document informel n° 1 sous le point 5 a) et le renvoi du document ECE/TRANS/WP.1/2011/3/Rev.1 a été remplacé par un renvoi au document ECE/TRANS/WP.1/2012/9 sous le point 8.

III. Adoption du rapport de la soixante-quatrième session (point 2 de l'ordre du jour)

4. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa soixante-quatrième session.

IV. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail (point 3 de l'ordre du jour)

5. Le Groupe de travail a échangé des informations concernant les faits survenus récemment dans le domaine de la sécurité routière. Les délégations nationales et les organisations internationales ont fourni des renseignements actualisés sur les initiatives et les activités nationales ou internationales concernant la sécurité routière.

6. La France a présenté un aperçu des résultats qu'elle a obtenus en matière de sécurité routière pour l'année 2012. Les données provisoires pour 2012 indiquent une réduction de 8 % du nombre de tués sur les routes françaises (par rapport à la période correspondante de l'année précédente). Ces résultats s'inscrivent dans la tendance à long terme de baisse du nombre des décès sur les routes en France, mais le Gouvernement français ne les considère pas comme totalement satisfaisants. En vue d'accélérer cette baisse, plusieurs initiatives ont vu le jour. Premièrement, le Ministre de l'intérieur a fixé pour objectif de diminuer de moitié la mortalité routière afin de passer sous la barre des 2 000 décès d'ici à 2020. Deuxièmement, le Ministre a réinstallé le Conseil national de la sécurité routière en novembre 2012. Ce conseil rassemble une quarantaine de membres qui analysent les problèmes et proposent des solutions dans le domaine du comportement des usagers de la

route, et compte notamment trois commissions qui étudient des sujets spécifiques: «Alcool, vitesse et stupéfiants» pour l'une, «Jeunes et éducation routière» pour la deuxième et «Deux-roues et deux-roues motorisés» pour la troisième. Enfin, la France a informé le WP.1 sur une conférence qui se tiendra à Lyon (France) les 26 et 27 novembre 2013, sur le thème «Personnes âgées et sécurité routière». Cette conférence, organisée dans le cadre de la Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière, devrait rassembler près de 150 personnes. Les participants aborderont la question fondamentale qui est de savoir comment les seniors peuvent rester mobiles sans mettre en danger leur propre sécurité et celle des autres. La conférence facilitera l'échange de vues et de données d'expérience au sujet des différentes démarches adoptées dans tous les pays francophones.

7. En Ukraine, on comptait en moyenne en 2012 14 tués et 102 blessés par jour dans des accidents de la route, généralement en raison d'infractions aux règles de circulation. Malgré ces taux de mortalité et de blessures qui demeurent assez élevés, les statistiques du pays sur la sécurité routière montrent une amélioration, la tendance étant à la baisse depuis 2007. Le Gouvernement ukrainien a adopté une stratégie pour la sécurité routière et a également élaboré un plan national d'action couvrant la période allant jusqu'en 2020 (dont la mise au point devrait être bientôt achevée et qui sera bientôt dévoilé). Le Président de l'Ukraine a appelé à soutenir la Décennie d'action pour la sécurité routière. À l'occasion de la Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière (6-12 mai 2013), le Gouvernement assurera la promotion de la sécurité des piétons, qui représentent une part importante (un tiers) de l'ensemble des personnes blessées. L'Ukraine travaille activement dans le domaine de la recherche technique afin d'être en mesure d'analyser de manière exhaustive les causes des accidents. L'Ukraine informera en temps voulu le Groupe de travail sur les résultats obtenus.

8. La Fédération de Russie a informé le WP.1 sur les résultats de sa stratégie de sécurité routière 2006-2012. Aux fins de cette stratégie, le Gouvernement de la Fédération de Russie a modifié le code de la route du pays, créé près de 5 500 zones équipées de radars automatiques et a introduit des mesures spéciales de lutte contre la conduite avec facultés affaiblies. Ces mesures spéciales consistent à infliger des amendes administratives aux contrevenants arrêtés pour la première fois, alors que les récidivistes s'exposent à des sanctions pénales. En septembre 2012, la Chambre haute du Parlement russe a organisé un congrès sur le thème de la sécurité routière pour la sécurité de tous. Le Gouvernement a annoncé sa stratégie 2013-2020, qui a pour objectif de réduire la mortalité routière de 25 %.

9. Selon les données provisoires de la Suède, il y a eu pour l'année 2012 296 tués sur les routes, ce qui représente une baisse de 7 % par rapport à la même période de l'année précédente. Le nombre de décès de cyclistes a légèrement augmenté, mais le nombre des décès de motocyclistes a été réduit d'un tiers. L'analyse détaillée des résultats de la Suède pour 2012 en matière de sécurité routière sera communiquée ultérieurement durant l'année. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les essieux moteurs de tous les véhicules lourds de plus de 3,5 t, y compris ceux immatriculés à l'étranger, doivent être équipés de pneus d'hiver du 1^{er} décembre au 31 mars, ce qui correspond à un alignement sur la réglementation existante applicable aux véhicules légers. Le Ministère des transports suédois organisera les 4 et 5 juin 2013 à Stockholm une conférence sur le thème de la «vision zéro» («Towards Zero Conference» sur le site www.trafikverket.se/towardszero) et l'École polytechnique Chalmers envisage d'accueillir en 2015 à Göteborg une conférence sur le renforcement de la sécurité des véhicules.

10. Les États-Unis d'Amérique ont connu une baisse cumulée inédite de 25 % entre 2006 et 2012. Les facteurs expliquant cette diminution n'ont pas été clairement identifiés, mais ce sont notamment la présence accrue de véhicules et d'infrastructures plus sûrs, un taux plus élevé d'utilisation de la ceinture de sécurité et des changements intervenus dans les modes de déplacement.

11. La Commission européenne a communiqué au WP.1 des informations concernant un document sur la classification des dommages corporels graves dus aux accidents de la circulation, qui établit une définition commune de tels dommages en vue d'élaborer une stratégie bien définie visant à les prévenir. Ce document doit être approuvé sous la présidence de l'Irlande le 28 mars 2013 à Dublin. La directive relative au permis de conduire européen unique est entrée en vigueur le 19 janvier 2013 et le «paquet contrôle technique» est actuellement examiné par le Parlement européen.

12. La Commission internationale des examens de conduite automobile (CIECA) a présenté dans les grandes lignes ses activités principales et une liste des manifestations à venir. L'Assemblée générale 2013 de la CIECA se tiendra à Pfäffikon SZ (Suisse), du 29 mai au 1^{er} juin 2013. Ce congrès aura pour thème «Building bridges between driver training and testing» (construire des passerelles entre la formation et l'examen des conducteurs). Du 26 au 28 juin 2013, l'Expert Advisory Group on Audit of Driving Test (groupe consultatif d'experts sur l'audit des examens de conduite) se réunira à Québec (Canada).

13. La Fédération européenne des victimes de la route (FEVR) a présenté au WP.1 un historique de la Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route, qui a lieu chaque année le troisième dimanche du mois de novembre, et sur les activités prévues en 2013 pour célébrer cette Journée.

14. La Fondation Laser International organisera le troisième Festival mondial du film de sécurité routière les 23 et 24 avril 2013 à Paris. Tous les pays et les ONG sont invités à prendre part à ce festival qui appellera l'attention sur la Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière. De plus amples informations se trouvent sur le site www.roadsafetyfilm.org, où des formulaires d'inscription sont disponibles et par l'intermédiaire duquel il est possible de soumettre des films.

15. La Fondation FIA a informé le WP.1 sur son initiative intitulée «the long short walk» qui insiste sur la nécessité de mettre en avant la sécurité des piétons à l'occasion de la Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière.

16. Le secrétariat de la CEE a communiqué au WP.1 des informations concernant un séminaire sur les systèmes de transport intelligents et le manque de concentration au volant, organisé conjointement par la CEE et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Ce séminaire aura lieu le 27 juin 2013 dans les locaux de l'UIT. Le secrétariat a également communiqué au Groupe de travail des informations concernant un atelier sur la sécurité routière, coorganisé par la CEE et le Gouvernement arménien, qui a été reporté au début d'octobre 2013. Des informations supplémentaires sur ces deux réunions seront mises en ligne sur le site Web de la CEE en temps utile.

V. Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020 (point 4 de l'ordre du jour)

17. Le WP.1 a examiné des initiatives prévues pour la prochaine Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière (6-12 mai 2013). Le Groupe de travail a en particulier été informé des activités préparées par le secrétariat pour les 6 et 7 mai 2013. Le secrétariat et plusieurs de ses partenaires souhaitent organiser des manifestations spéciales portant sur la conduite en état d'ivresse (en partenariat avec le Centre international des politiques en matière d'alcool), les jeunes au volant (avec l'Institut grec de sécurité routière «Panos Mylonas» et les scouts d'Irlande et de Grèce), les passages à niveau (avec l'Union internationale des chemins de fer) et les assurances (avec le Conseil des Bureaux). Plusieurs manifestations parallèles se tiendront également les 6 et 7 mai, telles que des cérémonies de signature d'affiches et des expositions d'affiches et de dessins. Le secrétariat a encouragé le

WP.1 à jouer un rôle actif dans l'organisation de ces manifestations et à y participer. La CEE et une société italienne d'autoroutes (ASTM-SIAS) produisent et distribuent des matériaux de sensibilisation, par exemple des encarts dans des journaux et des marque-pages, afin d'assurer la promotion de la Semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière.

VI. Convention de 1968 sur la circulation routière (point 5 de l'ordre du jour)

A. Cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les Règlements techniques concernant les véhicules

18. Le WP.1 a poursuivi son examen des propositions d'amendements visant à maintenir la cohérence entre ces instruments. À cet égard, le WP.1 s'est penché sur le document ECE/TRANS/WP.1/2011/4/Rev.1, élaboré sur la base des documents informels n° 5 (mars 2012) et n° 1 (septembre 2012), tous deux présentés par l'Allemagne, ainsi que sur le document informel n° 2 (septembre 2012) présenté par Laser Europe. Le WP.1 a examiné les modifications proposées, à partir du paragraphe 16 de l'article 19 du chapitre II de l'annexe 5, en continuant avec les chapitres III et IV, appendice compris. Il a été demandé au secrétariat d'établir le document ECE/TRANS/WP.1/2011/4/Rev.2 intégrant les résultats de l'examen de la soixante-cinquième session.

19. Le WP.1 a également examiné les propositions d'amendements à la Convention de 1968 sur la circulation routière relatives à la question de la conservation de la maîtrise du véhicule par le conducteur et à la définition du «système d'aide à la conduite» (en particulier dans les articles 8 et 13) (ECE/TRANS/WP.1/2012/8). Les membres du groupe informel d'experts ont informé le Groupe de travail des progrès accomplis depuis la session précédente. Le document informel n° 1 a été présenté et examiné. Il y est proposé une définition des systèmes d'aide à la conduite qui prend en compte les observations qui ont été faites sur le contenu du document ECE/TRANS/WP.1/2012/8 lors de la soixante-quatrième session du WP.1.

20. Un nouveau document proposant une formulation révisée de l'article 8 sera soumis à la prochaine session du WP.1 par le groupe informel d'experts. Ce groupe portera son attention sur les interactions entre conducteurs et systèmes embarqués. À l'occasion de ses prochaines sessions, le WP.1 axera ses travaux sur l'intégration des divers aspects de la circulation, notamment la délivrance de permis, le comportement des conducteurs et les questions connexes.

B. Permis de conduire

21. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen des discordances apparentes entre la Convention de 1968 et la directive de l'UE relative aux permis de conduire. Le groupe informel d'experts composé de représentants de la Fédération de Russie, de la France, du Luxembourg, de la FIA et de l'ISO a informé le Groupe de travail de sa volonté de se mettre au travail. Ce groupe est ouvert à tous les participants du WP.1.

22. Un représentant de l'ISO a présenté une proposition visant à tirer parti de la publication ISO/CEI 18013 qui définit un modèle de permis conforme à la norme ISO. Un tel modèle permettrait à un seul et même document de servir de permis de conduire à la fois national et international. De plus, les spécifications de ce modèle ISO concernant l'intégrité et l'authentification pourraient améliorer la protection contre la falsification du permis de conduire national et permettre l'interopérabilité en ce qui concerne les données lisibles par

une machine. Le WP.1 a décidé de confier l'examen de cette proposition au groupe informel d'experts, dont la priorité est de suggérer des solutions viables pour la reconnaissance réciproque des permis de conduire. Le groupe devrait communiquer un document informel sur la reconnaissance réciproque à la prochaine session.

C. Approche pour un système sûr

23. Le Groupe de travail a été informé (document ECE/TRANS/WP.1/2013/1) par l'équipe informelle spéciale dirigée par la Suède de la façon dont il pourrait examiner la question de la sécurité des usagers de la route en intégrant une approche pour un système sûr dans les instruments juridiques de la CEE relatifs à la sécurité routière, tels que la Convention de 1968 sur la circulation routière ou la Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1). La proposition visant à favoriser une approche pour un système sûr a été accueillie favorablement et encouragée par le WP.1, qui a accepté de s'appuyer sur le document ECE/TRANS/WP.1/2013/1 pour ajouter une nouvelle section à la R.E.1.

VII. Convention de 1968 sur la signalisation routière (point 6 de l'ordre du jour)

A. Propositions d'amendements concernant les panneaux à message variable (PMV)

24. Le Groupe de travail a reporté l'examen de la proposition du groupe informel d'experts des panneaux à message variable visant à modifier la Convention de 1968 sur la signalisation routière afin d'y inclure les panneaux à message variable (ECE/TRANS/WP.1/2012/1/Add.1). Le groupe informel d'experts des PMV a demandé le report d'une présentation des résultats de son travail sur les pictogrammes et de son rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne le questionnaire sur les panneaux à message variable. L'examen de ces deux sujets aura lieu à la prochaine session.

B. Application de la Convention

25. À l'issue des débats concernant la nécessité d'évaluer la Convention et son application générale (ECE/TRANS/WP.1/2012/3), le Groupe de travail a examiné, révisé et adopté le projet de mandat (ECE/TRANS/WP.1/2013/2) rédigé en vue de l'établissement d'un nouveau groupe officiel d'experts chargé d'entreprendre ces travaux. Il a été demandé au secrétariat de publier la version révisée du document ECE/TRANS/WP.1/2013/2 sous la cote ECE/TRANS/WP.1/2013/2/Rev.1 et d'obtenir au plus vite l'accord du Comité exécutif afin d'établir officiellement ce groupe d'experts.

VIII. Résolution d'ensemble sur la circulation routière (point 7 de l'ordre du jour)

A. Enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents

26. Le WP.1 a examiné le document informel n° 2, établi par la Suède en collaboration avec les États-Unis d'Amérique et la Norvège. Les États-Unis ont présenté un exposé avec des exemples d'enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents, notamment en ce qui concerne les principales raisons des accidents survenus aux intersections ou sur les incidents dus à des

erreurs dans l'utilisation des pédales. Le WP.1 a accueilli favorablement le document et a prié ses auteurs et les participants au WP.1 de soumettre des études de cas en vue de leur insertion dans une nouvelle version de ce document à présenter au secrétariat.

B. Propositions d'amendements sur le manque d'attention au volant

27. Le WP.1 a poursuivi les débats sur le manque d'attention au volant en vue de la modification de l'article 1.5 de la Résolution d'ensemble sur la circulation routière. En outre, les États-Unis d'Amérique ont présenté un exposé sur les difficultés rencontrées en matière de preuve dans le domaine du manque d'attention au volant. Le WP.1 a estimé que la question était à la fois intéressante et épineuse et a encouragé les participants au WP.1 à mettre en commun leurs données sur leurs expériences nationales, les problèmes rencontrés, les interventions fructueuses et les travaux de recherche en cours. À cette fin, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et l'Italie ont été invités à présenter un document informel à la prochaine session.

C. Location d'autobus pour un voyage scolaire

28. Le WP.1 n'a pas débattu de l'élaboration d'un guide de pratiques optimales à l'intention des personnes chargées de louer des autobus pour les voyages scolaires. Les représentants des gouvernements n'ont fourni aucune contribution supplémentaire autre que celles déjà apportées par les Gouvernements israélien et suédois. Le Groupe de travail a décidé de mettre un terme à ce projet dans l'attente de nouvelles contributions nationales.

IX. Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (point 8 de l'ordre du jour)

Aires de stationnement sécurisées

29. Le Groupe de travail n'a pas examiné la proposition d'amendement révisée que le Gouvernement belge avait soumise à la session précédente au sujet d'un panneau indiquant une aire de stationnement sécurisée (ECE/TRANS/WP.1/2012/9). Cependant, il a décidé de conserver ce point à l'ordre du jour de la prochaine session. À cet égard, les gouvernements des pays ont été invités à soumettre les modèles existants de panneaux «aire sécurisée» ainsi que toute autre information pertinente. Sur la base de ces contributions (éventuelles), le secrétariat élaborera un document.

30. Le secrétariat a rendu compte de la manifestation «aires de stationnement sécurisées» qui avait été organisée à l'occasion du Forum annuel de discussion sur la sécurité des transports intérieurs le 15 février 2013, en partenariat avec le Gouvernement belge et l'Union internationale des transports routiers. Le prochain forum de discussion se tiendra le 21 janvier 2014 à Genève et aura pour thème la sécurité ferroviaire.

X. Groupe d'experts sur le renforcement de la sécurité aux passages à niveau (point 9 de l'ordre du jour)

31. Le Groupe de travail a été informé que l'établissement du Groupe multidisciplinaire d'experts chargé d'étudier le renforcement de la sécurité aux passages à niveau ne serait pas examiné par le Comité exécutif avant la session de la CEE qui aurait lieu du 9 au 11 avril 2013.

XI. Questions diverses (point 10 de l'ordre du jour)

32. Le Groupe de travail a été invité à débattre de ses activités et de son rôle futurs dans le contexte des objectifs définis dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière et des problèmes liés à l'évolution de la sécurité routière. Le Groupe de travail a décidé de poursuivre les discussions en ce qui concerne la possibilité d'élaborer une nouvelle feuille de route du WP.1 tout en continuant à mettre l'accent sur les travaux en cours. La nouvelle feuille de route contribuera également à mieux faire connaître les travaux du WP.1.

XII. Dates de la prochaine session (point 11 de l'ordre du jour)

33. La soixante-sixième session aura lieu à Genève du 23 au 25 septembre 2013. Le Groupe d'experts de la signalisation routière et le Groupe multidisciplinaire d'experts chargé d'étudier le renforcement de la sécurité aux passages à niveau devraient se réunir respectivement les 26 et 27 septembre 2013 sous réserve que le Comité exécutif approuve leur création. Si tel est le cas, des lettres d'invitations seront envoyées aux missions permanentes par le secrétariat avec copie adressée au représentants des gouvernements participant aux travaux du WP.1. Les documents officiels doivent être communiqués au WP.1 le 25 juin 2013 au plus tard.

34. Le secrétariat a rendu compte des résultats de la soixante-quinzième session du Comité des transports intérieurs. Ce dernier a notamment examiné la question de la soixante-septième session et en a approuvé la tenue du 4 au 6 décembre 2013 à New Delhi (Inde).

XIII. Adoption des décisions (point 12 de l'ordre du jour)

35. Le Groupe de travail a adopté le relevé des décisions prises à sa soixante-cinquième session.
